



Hiriburu
Saint-Pierre d'Irube

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU

SEANCE du 09 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 octobre, à 20h05, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni un nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur IRIART Alain, Maire.

Date de la convocation : 03 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Nombre de conseillers présents : 19 (de l'ouverture à la question n°2)
20 (à compter de la question n°3 jusqu'à la question n°7)
19 (à compter de la question n°8 jusqu'à la clôture)
18 (pour la question n°8)**

Présents :

M. IRIART Alain, M. THICOIPE Michel (à compter de la question n°3), Mme DAMESTOY Odile, M. ELGOYHEN Mathieu, Mme GOROSTEGUI Fabienne, Mme PERES Marie, M. MENDY Alain, Mme GOROSTIAGA BARRIOLA Naroa, Mme CORDOBES Marie-Hélène, M. FUENTES Laurent, Mme LANDART Sabine, Mme RODRIGUES Cristina, Mme REMONT Bénédicte, M. DUBLANC Xabi (jusqu'à la question n°7), Mme LATAILLADE Florence, M. MULOT Benoît, Mme OTHONDO Elena, M. HARREGUY Bixente, M. ELISSALDE Ellande, GOYHENECHÉ Nadine (sauf pour la question n°8).

Absents ayant donné procuration :

M. EHULETCHE Pierre a donné procuration à M. ELGOYHEN Mathieu,
Mme GONI Paulette a donné procuration à M. IRIART Alain,
Mme LARRIEU Françoise a donné procuration à Mme DAMESTOY Odile,
M. DUBLANC Xabi a donné procuration à Mme GOROSTEGUI Fabienne (à compter de la question n°8)

Excusés :

M. THICOIPE Michel (jusqu'à la question n°2 incluse),
M. CIER Vianney,
M. GALHARRAGUE Christian,
M. SORHOUEZ Sébastien,
M. DUBLANC Xabi (à compter de la question n°8)
M. SALLABERRY Fabien

Secrétaire de séance : M. ELISSALDE Ellande.

- Question n°13 : adoption du « Plan communal en faveur du développement et de la revitalisation de la langue basque » 2024-2026 (Nomenclature ACTES 8.1).

Monsieur le Maire rappelle que le développement de la langue basque est depuis longtemps une priorité de la Commune.

En 2015, elle a signé avec l'Office Public de la Langue Basque, un premier contrat de progrès, renouvelé depuis, visant à développer l'usage de la langue basque au niveau communal.

Elle a ainsi mis en œuvre de nombreuses actions dans divers domaines : élaboration d'un plan pluriannuel de formation professionnelle à la langue basque proposée aux agents volontaires et dont les missions sont considérées comme stratégiques (services tels que la jeunesse, la communication...), traduction de documents administratifs et de supports de communication à destination de la population...

Aujourd'hui, la Commune entend encore renforcer son action en faveur de la langue basque.

Au terme de plusieurs mois de travail, il est proposé au Conseil d'adopter le « Plan communal en faveur du développement et de la revitalisation de la langue basque » pour la période 2024-2026. Décliné en orientations et

en objectifs précis, il comprend plus d'une soixantaine d'actions concrètes visant à renforcer quantitativement et qualitativement l'utilisation de la langue basque au niveau local, dans tous les domaines et à tous les âges de la vie.

Ce plan se veut évolutif et est amené à être renforcé au gré des travaux qui seront menés en association avec les citoyens et les partenaires locaux dont la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Il fera l'objet d'un bilan annuel qui sera présenté au Conseil municipal.

Le plan présenté au Conseil a été examiné favorablement par la Commission municipale idoine le 24 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'approuver le « Plan communal en faveur du développement et de la revitalisation de la langue basque » pour la période 2024-2026,
- d'approuver la création d'une Commission extra-municipale (composée en mixité d'élus et de citoyens membres du monde associatif) en faveur du développement et de la revitalisation de la langue basque jusqu'à la fin du mandat. Après avoir pris connaissance de la candidature de la liste suivante : Mme OTHONDO, M. HARREGUY, Mme GOROSTIAGA BARRIOLA, M. MULOT Benoît, Mme LATAILLADE, Mme GONI, M. EHULETCHE, M. ELGOYHEN, il est procédé aux opérations de vote réglementaires au terme desquelles la liste constituée de Mme OTHONDO, M. HARREGUY, Mme GOROSTIAGA BARRIOLA, M. MULOT Benoît, Mme LATAILLADE, Mme GONI, M. EHULETCHE, M. ELGOYHEN sont désignés à l'unanimité. Monsieur ELGOYHEN Mathieu est désigné Président de la Commission à l'unanimité.
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir et signer tous actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote de la question : nombre de votants : 24 (dont 5 procurations)

pour : 24

contre : 0

abstention : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU, 09 octobre 2024.

Le Maire,

Alain IRIART.



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le 17 OCT. 2024

Accusé réception par la Sous-Préfecture le : 17 OCT. 2024

Affichée en Mairie le :

Notifiée le : 17 OCT. 2024

Le Maire,
Alain IRIART.

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Commune de SAINT-PIERRE-D'IRUBE
 Utilisateur : PASTELL Application

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024007013
Objet :	Adoption du "Plan communal en faveur du développement et de la revitalisation de la langue
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.1 - Enseignement
Identifiant unique :	064-216404962-20241009-2024007013-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 064-216404962-20241009-2024007013-DE-1-1_0.xml	text/xml	931 o
Document principal (Délibération) Nom original : Q 013_007_2024.pdf Nom métier : 99_DE-064-216404962-20241009-2024007013-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	156.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 octobre 2024 à 16h06min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 octobre 2024 à 16h07min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 octobre 2024 à 16h07min44s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	18 octobre 2024 à 01h20min08s	Reçu par le MI le 2024-10-17